



Abomey-Calavi, le

02/01/2026

COMMUNIQUE RADIODIFFUSÉ ET TÉLÉVISÉ

(A diffuser deux fois par jour)

N°004 /MJL/DGA/DAF/SA
19/01/01

En vue d'assurer une meilleure préparation intellectuelle des candidats aux concours des auditeurs de justice et des élèves greffiers, l'École de Formation des Professions Judiciaires (EFPJ) lance une période de révision intensive et de travaux dirigés qui sera ouverte à toute personne remplissant les conditions requises.

I- CONDITIONS D'ACCÈS :

Pour le concours des auditeurs de justice

- être de nationalité béninoise ;
- être titulaire d'une maîtrise ou d'un master II en droit.

Pour le concours des élèves greffiers

- être de nationalité béninoise ;
- être titulaire d'une licence en droit.

II- DUREE :

La durée des révisions et travaux dirigés est fixée à ***trois (03) mois*** ou l'équivalent en masse horaire, à raison de trente-six (36) heures par mois.

III- FRAIS DE LA FORMATION

Les frais d'inscription aux travaux dirigés s'élèvent à ***cent mille (100.000) FCFA pour les aspirants auditeurs de justice et soixante et quinze mille (75.000) FCFA pour les aspirants élèves greffiers.***

IV- DOSSIERS D'INSCRIPTION

Le dépôt des dossiers d'inscription se fera au secrétariat de l'École de Formation des Professions Judiciaires sise à Abomey-Calavi, quartier Gbodjo, rue avant le camp de transmission militaire, du ***lundi 12 au vendredi 23 janvier 2026***.

Lesdits dossiers doivent comporter les pièces suivantes :

- photocopie légalisée du diplôme requis ;
- quittance des frais d'inscription à verser au Trésor public sur le compte n° BJ 660 01001 000001043512 40.

Pour toutes informations complémentaires, contacter le **+229- 01-99-54-54-52 / 01-43-26-62-33**

NB : La formation se déroulera en présentiel

